

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 Avril 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>135 071 157,720</u>	<u>93 476 372,962</u>
Obligations et valeurs assimilées		131 684 982,000	85 642 531,335
Titres OPCVM		3 386 175,720	7 833 841,627
Placements monétaires et disponibilités		<u>30 096 219,402</u>	<u>67 609 863,265</u>
Placements monétaires	5	16 230 351,686	31 100 697,098
Disponibilités		13 865 867,716	36 509 166,167
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>165 169 768,462</u></b>	<b><u>161 088 627,567</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	7	218 529,214	198 866,195
Autres créditeurs divers	8	1 119 974,450	1 084 960,903
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>1 338 503,664</u></b>	<b><u>1 283 827,098</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	9	153 946 255,928	150 999 323,282
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		138,666	1 227,479
Sommes distribuables de l'exercice		9 884 870,204	8 804 249,708
<b>ACTIF NET</b>		<b><u>163 831 264,798</u></b>	<b><u>159 804 800,469</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b><u>165 169 768,462</u></b>	<b><u>161 088 627,567</u></b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2022</i>	<i>Année</i> <i>2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	8 334 382,722	4 121 437,580
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 039 558,962	3 870 772,486
Revenus des titres OPCVM		294 823,760	250 665,094
Revenus des placements monétaires	11	2 058 262,798	3 744 717,959
Revenus des prises en pension	12	1 082 534,294	1 015 066,834
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 475 179,814</b>	<b>8 881 222,373</b>
Charges de gestion des placements	13	(856 473,315)	(723 303,054)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 618 706,499</b>	<b>8 157 919,319</b>
Autres charges	14	(300 063,045)	(205 623,258)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 318 643,454</b>	<b>7 952 296,061</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(433 773,250)	851 953,647
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 884 870,204</b>	<b>8 804 249,708</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		433 773,250	(851 953,647)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(310 910,986)	176 042,520
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		543 537,646	6 511,240
Frais de négociation de titres		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>10 551 270,114</b>	<b>8 134 849,821</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2022</b>	<i>Année</i> <b>2021</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>10 551 270,114</u>	<u>8 134 849,821</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	10 318 643,454	7 952 296,061
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(310 910,986)	176 042,520
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	543 537,646	6 511,240
Frais de négociation de titres	-	-
	<u>(8 805 376,140)</u>	<u>(4 889 491,740)</u>
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		
	<u>(8 805 376,140)</u>	<u>(4 889 491,740)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>2 280 570,355</u>	<u>26 971 670,739</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	185 753 657,295	170 087 474,689
- Régularisation des sommes non distribuables	119 384,843	126 450,210
- Régularisation des sommes distribuables	4 826 080,734	7 183 144,079
<b>Rachats</b>		
- Capital	(183 015 761,221)	(141 353 883,479)
- Régularisation des sommes non distribuables	(142 974,931)	(112 471,479)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 259 816,365)	(8 959 043,281)
	<u>4 026 464,329</u>	<u>30 217 028,820</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u>4 026 464,329</u>	<u>30 217 028,820</u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	159 804 800,469	129 587 771,649
En fin de l'exercice	163 831 264,798	159 804 800,469
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	1 464 384	1 185 364
En fin de l'exercice	1 490 936	1 464 384
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>109,884</u>	<u>109,128</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>6,20%</u>	<u>5,62%</u>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022.L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 135.071.157,720 et se détaille ainsi :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>126 581 000,000</b>	<b>131 684 982,000</b>	<b>80,38%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>56 581 000,000</b>	<b>58 906 518,000</b>	<b>35,96%</b>
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	132 900,000	134 380,000	0,08%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	199 600,000	203 664,000	0,12%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	5 600 000,000	5 962 488,000	3,64%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 049 856,000	0,64%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	900 000,000	945 352,000	0,58%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 800 000,000	1 900 800,000	1,16%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	80 000,000	81 052,800	0,05%
TN0004700738	ATL 2017-2 B	2 500	50 000,000	53 024,000	0,03%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	150 000,000	157 972,000	0,10%
TN0004700761	ATL 2018 -1 B	2 500	50 000,000	51 628,000	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	280 000,000	281 853,600	0,17%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	300 000,000	305 148,000	0,19%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	200 000,000	210 460,000	0,13%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	280 000,000	291 888,800	0,18%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	420 000,000	423 208,800	0,26%
TN0001900836	BH 2009	20 000	460 000,000	487 680,000	0,30%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	200 000,000	210 764,000	0,13%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	132 900,000	137 132,000	0,08%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	360 000,000	390 897,600	0,24%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	99 800,000	104 836,000	0,06%
TN0002101897	TL 2015-2 B	5 000	100 000,000	105 148,000	0,06%
TN0002101913	TL 2016-1	5 000	100 000,000	104 604,000	0,06%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	600 000,000	635 264,000	0,39%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	100 000,000	107 190,000	0,07%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	200 000,000	214 840,000	0,13%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	900 000,000	949 884,000	0,58%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 600 000,000	1 720 416,000	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 600 000,000	1 688 784,000	1,03%
TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	265 800,000	271 144,000	0,17%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	300 000,000	313 960,000	0,19%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	400 000,000	403 040,000	0,25%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	420 000,000	444 936,800	0,27%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 177 120,000	7,43%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	1 200 000,000	1 216 752,000	0,74%

TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	4 000 000,000	4 066 624,000	2,48%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	2 100 000,000	2 146 485,600	1,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 256 512,000	3,82%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	10 000 000,000	10 668 160,000	6,51%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	2 000 000,000	2 031 568,000	1,24%
	<b>Emprunt national</b>		<b>70 000 000,000</b>	<b>72 778 464,000</b>	<b>44,42%</b>
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 354 880,000	6,32%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 076 784,000	18,97%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	21 127 520,000	12,90%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 3TR 2022 CAT B TF	100 000	10 000 000,000	10 219 280,000	6,24%
	<b>Titre OPCVM</b>		<b>3 345 024,828</b>	<b>3 386 175,720</b>	<b>2,07%</b>
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	105 470,520	0,06%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	30 504	3 257 911,076	3 280 705,200	2,00%
	<b>Total</b>		<b>129 926 024,828</b>	<b>135 071 157,720</b>	<b>82,45%</b>
	<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>81,78%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>90 028 621,648</b>	<b>3 091 930,200</b>	<b>355 821,114</b>	<b>93 476 372,962</b>	<b>-</b>
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	24 100 000,000			24 100 000,000	
Emprunt national	30 000 000,000			30 000 000,000	
Titres OPCVM	11 639 549,260			11 639 549,260	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(7 468 850,000)			(7 468 850,000)	-
Bons du trésor assimilables	(2 578 320,000)			(2 578 320,000)	21 680,000
Titres OPCVM	(15 794 976,080)			(15 794 976,080)	521 857,646
<b>* Variations des plus ou moins values</b>					
Titres OPCVM			(292 239,087)	(292 239,087)	
Bon du trésor assimilables			(18 671,899)	(18 671,899)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		2 008 292,564		2 008 292,564	
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>129 926 024,828</b>	<b>5 100 222,764</b>	<b>44 910,128</b>	<b>135 071 157,720</b>	<b>543 537,646</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D :  
16.230.351,686 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>16 000 867,972</b>	<b>16 230 351,686</b>	<b>9,91%</b>
TN0008000606	Pension livrée BTE au 02/01/2023 à 8,23% pour 62 jours	4 570 409,145	4 634 144,770	2,83%
TN0008000655	Pension livrée BTE au 02/01/2023 à 8,23% pour 62 jours	430 244,679	436 244,561	0,27%
TN0008000580	Pension livrée BTE au 17/02/2023 à 8,28% pour 122 jours	5 000 449,984	5 086 707,746	3,10%
TN0008000598	Pension livrée AMEN BANK au 03/01/2023 à 8,48% pour 54 jours	5 999 764,164	6 073 254,609	3,71%
	<b>TOTAL</b>	<b>16 000 867,972</b>	<b>16 230 351,686</b>	<b>9,91%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>9,83%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2022 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
<b>Total</b>	<b><u>2 391,340</u></b>	<b><u>2 391,340</u></b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 218.529,214 contre D : 198.866,195 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	208 529,214	198 866,195
Dépositaire	10 000,000	-
<b>Total</b>	<b><u>218 529,214</u></b>	<b><u>198 866,195</u></b>

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 1.119.974,450 contre D :1.084.960,903 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	13 991,701	13 535,748
Dividendes à payer	1 055 296,219	1 029 965,409
Commissaire aux comptes	32 670,227	24 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	14 990,176	13 593,167
Retenue à la source	83,054	1 083,050
TCL	2 119,544	1 960,000
<b>Total</b>	<u>1 119 974,450</u>	<u>1 084 960,903</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2021

Montant	150 999 323,282
Nombre de titres	1 464 384
Nombre d'actionnaires	1 294

### Souscriptions réalisées

Montant	185 753 657,295
Nombre de titres émis	1 801 431
Nombre d'actionnaires nouveaux	209

### Rachats effectués

Montant	(183 015 761,221)
Nombre de titres rachetés	(1 774 879)
Nombre d'actionnaires sortants	(311)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(310 910,986)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	543 537,646
Régularisation des sommes non distribuables	(23 590,088)

### Capital au 31-12-2022

Montant	153 946 255,928
Nombre de titres	1 490 936
Nombre d'actionnaires	1 192

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 8.334.382,722 , contre D : 4.121.437,580 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>7 995 213,518</u></b>	<b><u>3 743 716,116</u></b>
-		
- Intérêts	7 995 213,518	3 743 716,116
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>44 345,444</u></b>	<b><u>127 056,370</u></b>
-		
- Intérêts des BTA , emprunt national	44 345,444	127 056,370
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>294 823,760</u></b>	<b><u>250 665,094</u></b>
-		
- Dividendes	294 823,760	250 665,094
<b>TOTAL</b>	<b>8 334 382,722</b>	<b>4 121 437,580</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.058.262,798, contre D : 3.744.717,959 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	1 149 936,205	2 444 714,034
Intérêts des certificats de dépôts	908 326,593	1 300 003,925
<b>TOTAL</b>	<b>2 058 262,798</b>	<b>3 744 717,959</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	1 082 534,294	1 015 066,834
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 534,294</b>	<b>1 015 066,834</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 856.473,315, contre D : 723.303,054 au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Rémunération du gestionnaire	846 473,315	713 303,054
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>856 473,315</b>	<b>723 303,054</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à D : 300.063,045, contre D : 205.623,258 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Redevance du CMF	223 343,301	142 656,285
Commissaire aux comptes	36 152,279	28 412,972
Rémunération Président du Conseil	4 235,294	4 235,292
Jetons de présence	10 800,000	7 200,000
TCL	22 319,144	19 499,275
Autres	3 213,027	3 619,434
<b>TOTAL</b>	<b>300 063,045</b>	<b>205 623,258</b>

## **Note 15 : Autres informations**

### **15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>
Revenus des placements	7,697	6,065	3,926	5,740	5,952
Charges de gestion des placements	(0,574)	(0,494)	(0,315)	(0,438)	(0,531)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,122</b>	<b>5,571</b>	<b>3,611</b>	<b>5,302</b>	<b>5,420</b>
Autres charges	(0,201)	(0,140)	(0,105)	(0,156)	(0,184)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,921</b>	<b>5,430</b>	<b>3,505</b>	<b>5,146</b>	<b>5,236</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,291)	0,582	2,837	1,461	0,261
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,630</b>	<b>6,012</b>	<b>6,342</b>	<b>6,607</b>	<b>5,497</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,209)	0,120	0,145	0,026	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,365	0,004	-	-	0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,156</b>	<b>0,125</b>	<b>0,145</b>	<b>0,026</b>	<b>0,022</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,077</b>	<b>5,555</b>	<b>3,651</b>	<b>5,172</b>	<b>5,258</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,156</b>	<b>0,125</b>	<b>0,145</b>	<b>0,026</b>	<b>0,022</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,016)	0,010	0,143	0,007	0,001
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,140</b>	<b>0,134</b>	<b>0,288</b>	<b>0,033</b>	<b>0,023</b>
Distribution de dividende	6,013	6,342	6,607	5,496	4,394
Valeur liquidative	109,884	109,128	109,323	109,300	108,156
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,52%	0,45%	0,29%	0,40%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,13%	0,10%	0,14%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,05%	5,50%	5,80%	6,08%	5,11%

## **15.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## **SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 165.169.768, un actif net de D : 163.831.265 et un bénéfice de D : 10.551.270.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 81,78% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.  
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,22% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Walid BEN SALAH**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 06 Mai 2022 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2022, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Walid BEN SALAH**